



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Nom et prénom du participant :

Le dossier retourné doit contenir les documents suivants complétés et signés :

- ☐ Fiche disponibilité et préférences
- ☐ Le pacte d'engagement
- ☐ Le règlement
- ☐ L'autorisation parentale
- ☐ La fiche sanitaire

Pièces à fournir :

- ☐ Le RIB du participant (ou de son responsable légal en cas d'absence de compte)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité du jeune
- ☐ Photocopie du livret de famille et de la pièce d'identité du représentant légal signataire
- ☐ Photocopie de l'attestation CPAM/MSA où figure le nom du jeune ou à défaut une copie de sa carte vitale
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Attestation d'assurance RC

Aucun dossier incomplet à la date butoir de dépôt ne sera accepté.

Merci pour votre compréhension.



PACTE D'ENGAGEMENT CHANTIERS A CARACTERE EDUCATIF

Entre le participant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable du jeune :

Adresse mail du jeune :

Situation (cochez)

☐ Lycéen(ne). Etablissement fréquenté : Classe :

☐ Autres (précisez) :

Parents et/ou Responsable légal(e) :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Adresse :

Téléphone domicile : Numéro portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse :

Téléphone domicile : Numéro portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :

Et la structure :

COMMUNE DE LA FOREST-LANDERNEAU

Adresse : Le Bourg, 29800 LA FOREST-LANDERNEAU

Téléphone : 02 98 20 21 43

Représentée par Monsieur David ROULLEAUX – Maire

Durée et description de l'activité :

ACTIVITES : Travaux entretien et nettoyage des bâtiments communaux, travaux extérieurs espaces verts et travaux administratifs.

GRATIFICATION : la Commune verse une gratification, indirecte ou directe, journalière de 15 € par jour de présence effective (3.5h) sur chaque période (les sommes perçues en tant que gratification ne sont pas à déclarer).

ASSURANCES : le participant est couvert par le contrat d'assurance VILLASSUR souscrit par la commune de La Forest-Landerneau auprès de GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE pendant la durée du chantier.

CE PACTE PORTE SUR UN ENGAGEMENT RECIPROQUE

Le participant s'engage à :

- Réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives.
- Respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur des chantiers à caractère éducatifs.
- Se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affectation.
- Tenir informé son référent dans la structure de l'évolution de son projet.

La structure s'engage à :

- Préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif (nom de l'encadrant et des responsables, lieux de rendez-vous, horaires).
- Informer précisément des tâches à réaliser avec l'aide de l'encadrant technique.
- Assurer un suivi régulier du chantier pour vérifier le respect des engagements et réaliser un bilan à la fin du chantier.

COORDINATION DES CHANTIERS A CARATERE EDUCATIFS

NOM et Prénom : PERROT Sandra

FONCTION : Secrétaire Générale de Mairie

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,

Le

Signatures :

Le participant

Le représentant légal

L'encadrant

Le Maire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Commune de LA FOREST-LANDERNEAU**, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion du périscolaire. Les bases légales de ce traitement sont l'obligation légale et la mission d'intérêt public. Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement, augmentée des éventuelles obligations légales. Elles sont hébergées en France. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, en contactant **TIE-TELECOM INGENIERIE ET ENTREPRISES" en tant que délégué à la protection des données. tie@tie.bzh**

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil.

Règlement dispositif « ARGENT DE POCHE »

Participer au dispositif est un engagement de votre part mais à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure, de 8h30 à 12h00 et (ou) de 13h30 à 17h00.

Concernant la réalisation du chantier

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile).
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront, à minima, être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.
- La consommation d'alcool, de tabac et le vapotage sont interdits.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier et sera versée par virement bancaire au nom du participant. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.
- Pour valider ma candidature, je m'engage à écrire une courte lettre de motivation.

Fait à, le.....

***Mention « Lu et approuvé »
à reporter de façon manuscrite***

Signature du participant

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à la mission « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon fils/ma fille :

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à :
.....
.....

☐ À participer à l'opération « Argent de poche »

De plus, j'autorise :

☐ Mon fils/ma fille à rentrer seul (e) après l'animation

☐ L'équipe encadrante à prendre des photos lors des chantiers pour sa communication (presse, journal communal, site internet).

Fait à, le.....

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

FICHE SANITAIRE

LE JEUNE PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

MEDECIN TRAITANT

Nom :

Adresse :

Téléphone :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE JEUNE

Le jeune suit-il un traitement médical régulier ? (Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants)

☐ OUI ☐ NON

Asthme : ☐ OUI ☐ NON

Allergie : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les précautions à prendre :

RECOMMANDATIONS (lunettes, lentilles, appareil dentaire, prothèses auditives...)

Je soussigné(e), responsable légal de
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le tuteur du jeune à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune.

Fait à Le

Signature du représentant légal

